

Compte Rendu de conseil municipal

Séance du 2 juin 2023

Décision modificative du budget communal

Le conseil valide 2 modifications du budget principal pour corriger les crédits affectés aux intérêts d'emprunt et verser le solde de la subvention 2022 à Crocq Vacances qui n'avait pas été demandé.

Révision des loyers des logements communaux

Le conseil applique la révision réglementaire des loyers au 1^{er} juillet selon les indices de l'INSEE avec une augmentation de 3.49 %

Révision des tarifs du transport scolaire pour l'année 2023-2024

Compte tenu de l'évolution du prix des carburants et des frais de maintenance sur le car, le conseil fixe à 95 € / an / enfant la participation pour le transport scolaire municipal pour l'année 2023-2024.

Convention d'objectifs PLH 3 2022-2028

Le conseil adopte la convention d'objectifs du PLH 3 qui prévoit pour Thourie, entre 2022 et 2028, 24 logements dont 5 en réhabilitation ou remise sur le marché de logements vacants et 19 en construction neuve parmi lesquelles : 15 en lotissement et 4 en densification (2 logements Espacil et 2 logements "grenier de Grand Mère" dans la rue Joseph Lorée)

Achat de supports publicitaires

Les visuels des banderoles publicitaires dédiées aux marchés de printemps, automne et Noël sont validés par le conseil

Désignation de référents déontologues

La loi 3DS prévoit que « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local. »
Le conseil décide de recourir, en cas de besoin, aux référents déontologues proposés par l'AMF35 et d'appliquer les modalités de saison et de rémunération fixés par l'arrêté du 6 décembre 2022

Mise en valeur de la commune : Prises de vues par un professionnel

Le conseil valide la proposition de M Ginguéné pour la réalisation des photos, vues aériennes et visite virtuelle pour un montant de 580 € TTC

Réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg : point d'avancement

Les travaux de la Phase 1 (logement dans l'annexe) vont débuter par le gros œuvre le lundi 13 juin, suivi par les travaux de charpente à la mi juillet. La fin des travaux est annoncée pour janvier-février 2024.

Pour la phase 2 (MAM, espace multiservices, logement), le dossier de permis de construire est en cours de réalisation et le dossier d'appel d'offres en préparation. Un diagnostic structure a été réclamé par le Charpentier et une étude de sol complémentaire par l'assureur.

Organisation du repas champêtre du 24 juin

L'organisation du repas champêtre est fixée entre les conseillers.

Infos diverses

Les bénéficiaires du concert de l'orchestre de Chartres de Bretagne du 29-09 restera au profit de l'orchestre et non au profit de Tous pour la vie comme cela avait été envisagé.

Tourisme : les points d'avancement des travaux de la tour de Marcillé Robert, du site de la Roche aux fées et de la programmation des festivités d'été sont présentés

SMICTOM : l'évolution des conditions de collecte est évoquée

Service Départemental de l'Education Nationale : les axes du plan pour la ruralité sont exposés